



**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
TRIATHLON DINARD CÔTE D'EMERAUDE
EDITION 2026**

Version mise à jour le 3 décembre 2025

Table des matières

PREAMBULE.....	3
ARTICLE N°1. ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE	4
ARTICLE N°2. CHAMP D'APPLICATION.....	4
ARTICLE N°3. PRIX.....	4
ARTICLE N°4. INSCRIPTION INDIVIDUELLE – INSCRIPTION EN RELAIS POUR LES DIFFERENTES COURSES	5
ARTICLE N°5. CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR LES MINEURS.....	6
ARTICLE N°6. CONDITIONS DE VALIDATION DE L'INSCRIPTION	6
ARTICLE N°7. DOSSARDS – RETRAIT – ATTRIBUTION DES NUMEROS A LA DISCRETION DE L'ORGANISATEUR – POSSIBILITE DE TRANSFERT OU DE REVENTE	6
7.1. Retrait des dossards	6
7.2. Attribution des numéros de dossard à la discréption de l'Organisateur	7
7.3. Possibilité de transfert ou de revente de dossards.....	7
7.4 Possibilité de changement d'épreuve	7
ARTICLE N°8. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES – INSCRIPTIONS.....	7
ARTICLE N°9. MODALITES DE PAIEMENT.....	7
ARTICLE N°10.DROIT DE RETRACTATION.....	8
ARTICLE N°11.RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE – REPORT DE L'EVENEMENT.....	8
11.1. Responsabilité et cas de force majeure	8
11.2. Modification de l'épreuve	9
11.3. Acceptation des risques	9
11.4. Report de l'Evénement	10
ARTICLE N°12.ANNULATION – ABSENCE DE REMBOURSEMENT – ASSURANCES	10
12.1. Annulation de la participation résultant de la volonté du participant	10

12.2. Assurance Vélo	11
ARTICLE N°13. NON-RESTITUTION DE LA PUCE DE CHRONOMETRAGE	11
ARTICLE N°14. LIMITATION DE LA RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR	11
ARTICLE N°15. UTILISATION D'IMAGES	12
15.1. Image du participant	12
15.2. Images de l'Evénement	13
15.3. Prises d'images aériennes	13
ARTICLE N°16. DONNEES PERSONNELLES	13
16.1. Durée de conservation des Données.....	14
16.2. Finalités de la collecte des Données.....	14
16.3. Partage des Données.....	15
16.4. Communications commerciales – droit d'opposition	15
ARTICLE N°17. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES	16
ARTICLE N°18. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE	16

PREAMBULE

La 14ème édition du Triathlon Dinard Côte d'Emeraude ci-après **I'Événement**) est organisée du **11 au 13 septembre 2026** par la société EX-AEQUO COMMUNICATION, société à responsabilité limitée au capital de 7 050 € inscrite au RCS de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé à Verson (14 790), France, 4 rue du bel air (ci-après **l'Organisateur**).

Le présent document définit les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evénement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *njuko* (son site web, son site mobile ou son application) (ci-après les **Conditions Générales de Vente**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de dix-huit (18) ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence. Votre inscription à l'Evénement implique votre acceptation expresse et sans réserve du Règlement de l'Evénement (figurant dans un document distinct) et des présentes Conditions Générales de Vente.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *njuko* (ci-après ***njuko***), accessibles à l'adresse <https://www.njuko.net/cgu/1>.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *njuko* et les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes de ces derniers.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evénement <https://www.triathlondinard.com>. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur *njuko*.

En cas de modifications, il sera appliquée, à chaque demande d'inscription, les conditions générales de vente en vigueur au jour de la demande d'inscription.

Important ! Rôle de *njuko* :

Le site *njuko* par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme *njuko* facilite les transactions réalisées sur cette dernière, *njuko* n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Evénement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Evénement, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Evénement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.

Si, en complément de votre inscription à l'Evénement, vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service se rapportant à l'Evénement, à l'exception des Prestations

de Tourisme, auprès de l'Organisateur via *njuko* (son site web, son site mobile ou son application) alors les présentes Conditions Générales de Vente vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît si vous participez à l'Evénement en tant que coureur, le Règlement (figurant dans un document distinct) vous est également applicable.

ARTICLE N°1. ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les conditions applicables à toute demande d'inscription au Triathlon Dinard Côte d'Emeraude

Par son inscription au Triathlon Dinard Côte d'Emeraude, le participant déclare accepter les présentes conditions de participation, ainsi que la règlementation sportive de l'événement.

L'ensemble des données fournies par l'acheteur et la confirmation enregistrée valent preuve de la transaction. La confirmation vaut signature et acceptation des opérations effectuées.

Le vendeur a l'obligation de communiquer par courrier électronique confirmation de la commande enregistrée.

Le présent règlement du Triathlon Dinard Côte d'Emeraude est soumis au droit français.

ARTICLE N°2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via *njuko*.

ARTICLE N°3. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur la plateforme d'inscription.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiquées avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur *njuko*. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes, relatives le cas échéant à des produits dérivés de l'Evénement, et passées depuis des pays situés en dehors de l'Union Européenne sont soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur *njuko* pour ces commandes sont toutes taxes comprises

(T.T.C.). Elles ne pourront en outre qu'être expédiées en France ou retirées sur le site et pendant la période l'Événement.

	LD			DO			DEC			SRL			SRM			SRC			SRD			KIDS		TRAIL	
	SOLO	RELAIS	QUOTA	SOLO	RELAIS	QUOTA	SOLO	RELAIS	QUOTA	SOLO	DUO	QUOTA	SOLO	DUO	QUOTA	SOLO	DUO	QUOTA	SOLO	QUOTA	DUO	QUOTA	SOLO	QUOTA	
 FIRST du 07/02 au 05/02	150€	230€	400 inscrits	90€	155€	400 inscrits	55€	80€	400 inscrits	90€	160€	50 places sur chaque	75€	130€	60 places sur chaque	52€	95€	66 places sur chaque	25€	133 inscrits	24€	300 équipes inscrites	20€	2500 inscrits	
 REGULAR du 06/02 au 07/05	170€	240€	400 inscrits	100€	165€	400 inscrits	65€	90€	400 inscrits	100€	170€	50 places sur chaque	85€	140€	60 places sur chaque	62€	110€	66 places sur chaque	35€	133 inscrits					
 LATE du 08/03 au 10/09	190€	250€	500 inscrits	110€	175€	500 inscrits	75€	100€	500 inscrits	110€	180€	50 places sur chaque	95€	150€	60 places sur chaque	72€	120€	68 places sur chaque	45€	134 inscrits					

A noter que les tarifs changent à la fois en fonction de la date mais aussi du nombre d'inscrits

ARTICLE N°4. INSCRIPTION INDIVIDUELLE – INSCRIPTION EN RELAIS POUR LES DIFFERENTES COURSES

Il est possible de s'inscrire soit de manière individuelle, soit par relais composés de deux ou trois personnes sur les épreuves :

- Triathlon Longue Distance ;
- Triathlon Distance Olympique - Aésio ;
- Triathlon Découverte

Il est possible de s'inscrire soit de manière individuelle, soit par équipe de deux personnes sur les épreuves :

- Swimrun Long ;
- Swimrun Medium ;
- Swimrun Court ;
- Swimrun Découverte

Il est, uniquement possible, de s'inscrire en équipe de deux personnes pour l'épreuve jeunes :

- Xtrem Kids

L'inscription aux compétitions s'effectue exclusivement au moyen du formulaire d'inscription officiel en ligne disponible via *njuko*. Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée pour ces courses.

L'inscription du participant ne sera effective qu'à réception du paiement intégral des droits d'inscription et la confirmation par l'Organisateur de l'inscription dûment complétée.

Un nombre maximum de participants a été fixé par épreuve (cf tableau ci-dessus).

Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée, mais il pourra être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente.

Les inscriptions seront clôturées au plus tard **le jeudi 10 septembre 2026 à 12h00** dans la limite des places disponibles.

L'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime (dopage, suspicion de dopage). En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts est exclue.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier ou d'exclure de la compétition tout participant qui :

- a fourni volontairement des informations fausses ou inexactes lors de son inscription,
- a fait l'objet d'une suspension ou interdiction de concourir (totale ou temporaire) émise par une commission disciplinaire nationale ou régionale, par une instance de

- lutte antidopage, par une fédération sportive, un tribunal arbitral ou judiciaire,
- a fait l'objet d'indices graves ou concordants laissant présumer une infraction à la réglementation antidopage,
 - est soupçonné d'avoir commis une infraction pénale.

Les présentes CGV doivent, pour l'ensemble des dispositions relatives à l'inscription, être lues à la lumière du **Règlement**.

En cas de contradiction, les dispositions du Règlement prévalent sur celles des CGV.
Chaque inscription est personnelle et nominative. Un numéro de dossard strictement personnel et non transférable est attribué à chaque participant.

Toutefois, conformément à l'article 7.3 des présentes CGV, un transfert de dossard à une tierce personne de son entourage est possible jusqu'au **jeudi 10 septembre 2026 à 12h00**.

ARTICLE N°5. CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR LES MINEURS

Pour toute demande d'inscription d'un mineur, le formulaire d'inscription en ligne doit être complété et validé par le représentant légal.

L'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente doit être consentie par le représentant légal.

L'autorisation parentale doit être validée par le représentant légal.

ARTICLE N°6. CONDITIONS DE VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Chaque concurrent licencié en triathlon doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence 2026. La licence devra être ajoutée directement sur la plateforme d'inscription pour validation préalable.

En l'absence de documents conformes le jour du retrait des dossards, toute participation à la compétition sera exclue sans possibilité de remboursement.

Dans le cas où le triathlète n'est pas licencié il devra présenter remplir le formulaire santé participant disponible directement sur la plateforme d'inscription.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de problème de santé survenant avant, pendant ou après la course. Il est donc de l'intérêt de l'athlète de souscrire auprès de l'assureur de son choix un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

ARTICLE N°7. DOSSARDS – RETRAIT – ATTRIBUTION DES NUMEROS A LA DISCRETION DE L'ORGANISATEUR – POSSIBILITE DE TRANSFERT OU DE REVENTE

7.1. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer personnellement par chaque participant, aux jour(s) et heures prévues à cet effet sur l'Evènement sur présentation du Pass Dossard qui vous sera envoyé la semaine précédent la compétition.

Cependant dans le cas où le participant ne pourrait retirer lui-même son dossard, ce dernier pourra être retiré par une personne de son choix détenant sa convocation (dénommé « pass dossard ») et la copie de la pièce d'identité du participant.

7.2. Attribution des numéros de dossard à la discréction de l'Organisateur

Chaque inscription donne droit à un dossard. L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discréction de l'Organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'Organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

7.3. Possibilité de transfert ou de revente de dossards

Toute inscription à l'Evénement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement ou des présentes Conditions Générales de Vente.

Toutefois, les participants auront la possibilité de transférer leurs dossards à un tiers de leur entourage, moyennant des frais de 10€ TTC, directement via leur compte *njuko*. L'Organisateur n'interviendra nullement dans l'échange, aucun transfert d'argent ne s'opérera par son intermédiaire, à l'exception des frais de gestion. Le transfert de dossard n'est possible que jusqu'au jeudi 10 septembre 2026.

Les participants auront également la possibilité de revendre leurs dossards à un tiers sous réserve que la compétition soit complète via la plateforme *swika*. Des frais de gestion seront appliqués au vendeur et à l'acheteur.

En aucun cas le participant n'est autorisé à vendre son dossard via un autre site marchand que celui précédemment cité. La publicité d'une telle offre est strictement interdite. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec les présentes Conditions Générales de Vente sera disqualifiée.

7.4 Possibilité de changement d'épreuve

La modification d'épreuves est possible, moyennant des frais de gestion de 10€ TTC et sous réserve de places disponibles dans l'épreuve demandée. Aucune modification d'épreuves ne sera possible après le jeudi 10 septembre 2026 à 12h00.

ARTICLE N°8. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES – INSCRIPTIONS

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de *njuko* :

- En ligne sur le site <https://in.njuko.com/tsd26>
- En ligne via l'application *njuko*.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

ARTICLE N°9. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de *njuko* sont autorisés.

Les paiements en ligne sur *njuko* sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *njuko* et de lutter contre la fraude.

Le paiement n'est possible que par carte bancaire (VISA, MASTERCARD, etc.). Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

ARTICLE N°10. DROIT DE RETRACTATION

La participation à l'Evénement relève des « Prestations de loisirs », lesquelles comprennent l'achat d'un dossard, d'un hébergement, d'un ticket de restauration, etc.

Conformément à l'article L.221-28, 12^e du Code de la consommation, vous ne bénéficiez pas du droit de rétractation applicable aux ventes à distance pour ces prestations.

Il en est de même pour les produits personnalisés tels que tee-shirt floqué, médaille gravée ou affiche personnalisée, en application des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez pour les produits merchandising non personnalisés d'un délai de quatorze (14) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour vous rétracter. Vous pouvez exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé. Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, pack photos ou vidéo, etc.).

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client d'Ex-Aequo Communication à l'adresse contact@triathlondinard.com qui vous indiquera les modalités à suivre. Vous pouvez également envoyer un courrier postal à l'adresse d'Exaequo Communication.

Votre demande de rétractation doit parvenir à Exaequo Communication au plus tard quatorze (14) jours suivant votre retrait ou votre réception de la commande. Vous disposez ensuite d'un autre délai de quatorze (14) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation à l'adresse suivante :

Exaequo Communication
4 rue du bel air
14 790 Verson
FRANCE.

ARTICLE N°11. RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE – REPORT DE L'EVENEMENT

11.1. Responsabilité et cas de force majeure

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur *njuko*.

En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française.

Au sens des présentes CGV, les événements suivants doivent être regardés comme emportant les effets de la force majeure, sans que cette liste soit exhaustive :

- Incendie ;
- Inondation ;
- Épidémie ;
- Attentat ou menace d'attentat ;

- Ouragan, tornade, tempête, orages, gel, grêle défavorables à la tenue de l'Événement, tremblement de terre ;
- Guerre, guerre civile ;
- Réquisition, arrêt de travail, *lock-out* ou grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue de l'Événement ou à l'acheminement des compétiteurs ou spectateurs ;
- Révolution, émeutes, mouvements de foule ;
- Moratoire légal, fait du prince, retrait ou suspension des autorisations fédérales ;
- Retrait ou suspension des autorisations d'occupation des sites de déroulement de l'Événement ;
- Vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'Événement ;
- Manque d'énergie électrique ;
- Interruption ou retard dans les transports ou les postes de télécommunication;
- Attaque informatique rendant impossible le déroulement et la sécurité de l'Événement ;
- Toutes autres circonstances rendant impossible ou très difficile et incertain le maintien de la sécurité des participants à l'Événement ou des spectateurs.

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, vous reconnaissiez par ailleurs qu'Exaequo Communication ne saurait être tenue de vous verser des dommages-intérêts pour ces motifs.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

11.2. Modification de l'épreuve

Le détail des parcours est disponible sur le site internet de l'Événement, via le lien <https://www.triathlondinard.com>, et ses réseaux sociaux.

Toutefois, et si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Événement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

11.3. Acceptation des risques

En acceptant les Conditions Générales de Vente, le participant reconnaît avoir connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou des piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à l'Événement et notamment les épreuves de course à pied, de cyclisme et de natation.

En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à l'Événement, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- Risque de chutes ;
- Collisions avec des véhicules, d'autres participants et/ou d'objet ;
- Risques liés à l'état du sol ;
- Incidents techniques et défaillance de matériel ;
- Insuffisance de l'équipement de protection ;
- Risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou des participants.

Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve.

La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours, des aires de transition tels qu'ils auront été fixés, et des risques inhérents à la participation à l'Événement.

Le participant s'engage à informer immédiatement l'organisateur de tout danger concernant le parcours et/ou les aires de transition dont il pourrait avoir connaissance.

11.4. Report de l'Événement

En cas d'annulation complète de l'événement sur l'année 2026, sans possibilité de report sur la même année, l'Organisateur pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Événement organisé par l'Organisateur, le report sur l'édition 2027 ou le remboursement du prix du dossier diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE N°12. ANNULATION – ABSENCE DE REMBOURSEMENT – ASSURANCES

L'organisateur préconise fortement à l'ensemble des participants de souscrire à une assurance corporelle pour l'événement.

Les épreuves du Triathlon Dinard Côté d'Emeraude ne sont pas affiliées à la Fédération Française de Triathlon.

L'organisateur précise que l'ensemble des participants, licenciés ou non, seront assurés par une assurance privée, équivalente à la formule 1 pour les licenciés ou au pass compétition pour les non-licenciés. Ceci étant précisé en toute transparence, et conformément à nos CGV, aucune demande de remboursement ne sera acceptée au motif de cette non affiliation à la FFTRI.

12.1. Annulation de la participation résultant de la volonté du participant

Toute annulation de l'inscription est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente, et en particulier aux stipulations de son article 7.3, selon lequel toute inscription à l'Événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement, ou de report, pour quelque motif que ce soit.

En tout état de cause, le remboursement intégral des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas (i) d'annulation totale de la compétition décidée unilatéralement par l'organisateur et causée par sa faute. Dans tous les autres cas, il ne sera effectué aucun remboursement.

Les annulations ne seront pas possibles *via* l'organisation.

Les participants ont cependant la possibilité de souscrire une assurance annulation, disponible sur le formulaire d'inscription lors du paiement en ligne. Leurs conditions générales prévalent lors d'une annulation.

Les participants pourront demander et obtenir le remboursement des options prises en ligne (photorunning, location de combinaison, boutique) jusqu'au 1^{er} septembre 2026 à l'exception des dons aux associations.

12.2. Assurance Vélo

L'organisateur du Triathlon Dinard Côte d'Emeraude ne prend pas en charge les dégâts matériels pouvant être occasionnés aux vélos des participants que ces derniers soient licenciés ou non licenciés triathlon.

ARTICLE N°13. NON-RESTITUTION DE LA PUCE DE CHRONOMETRAGE

Toute absence de restitution de la puce de chronométrage ou de la chasuble, pour quelque raison que ce soit, sera facturée quinze (15) euros au participant concerné.

ARTICLE N°14. LIMITATION DE LA RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité de l'Organisateur pour les éventuels préjudices matériels et/ou commerciaux est exclue. Cette limitation ne s'applique pas lorsque le préjudice a été causé par une faute intentionnelle ou la négligence grave de l'Organisateur, ou l'inexécution par l'organisateur d'une obligation contractuelle essentielle au contrat ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé d'une personne.

La limitation de responsabilité précitée s'étend également à la responsabilité civile personnelle des employés, représentants, préposés et tiers auxquels l'Organisateur a recours dans le cadre de l'organisation de la manifestation et avec lesquels il est lié par contrat.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation aux épreuves. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation aux épreuves comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant. Le participant confirme et accepte qu'il est seul juge de la question de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve.

Le participant déclare avoir conscience des risques liés à la consommation d'alcool, de médicaments et de drogues susceptibles d'affecter sa faculté d'appréciation et ses aptitudes physiques, avant, pendant ou après l'épreuve. Le participant est seul responsable de toutes les conséquences pouvant résulter de la consommation de telles substances.

Seul le ravitaillement final sera approvisionné en bière, selon des modalités qui ne sauraient être regardées comme entrant en contradiction avec les objectifs légaux de lutte contre l'alcoolisme et la violence dans des enceintes et sur les lieux de manifestations sportives, tels qu'ils sont précisés aux articles L. 3335-1 et suivants du code de la santé publique.

Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais des soins et traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de souscrire toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'Organisateur est à cet égard exclue.

Le participant est par ailleurs seul responsable de ses effets personnels et de son équipement sportif.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'objets appartenant au participant y compris ceux que ce dernier fait garder gratuitement par des tiers

mandatés par l'Organisateur. L'Organisateur reste responsable uniquement en cas de faute lourde.

ARTICLE N°15. UTILISATION D'IMAGES

15.1. Image du participant

L'Evénement (le parcours, ainsi que ses abords, y compris les SAS de départ et d'arrivée, le Village Tri Expo et les Epreuves Accessoires et/ou Manifestations Annexes au sens du Règlement de l'Evénement) peuvent faire l'objet d'une captation par l'Organisateur et/ou tout tiers prestataire officiel de l'Organisateur (ci-après le **Prestataire**).

Chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer, reproduire sur tout support et par tout moyen sans rémunération ou indemnité d'aucune sorte, son image, associée le cas échéant, à ses nom, prénom, voix, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evénement (ci-après son Image), pour une durée de dix (10) années à compter de la date de l'Evénement, aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sous forme de photographies, vidéos, dessins, reportages, interviews, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast, enregistrements, film, publicité, etc.), sur tout support existant ou à venir (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur des affiches, flyers, bannières web), sur tout canal de communication existant ou à venir (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur le site officiel de l'Evénement, les pages officielles de l'Evénement sur Twitter, Facebook, Instagram), en tout format, dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins informatives, promotionnelles et/ou commerciales.

A ce titre, le participant autorise expressément l'Organisateur à concéder les mêmes droits sur son Image aux partenaires de l'Evénement.

A cet effet, chaque Participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales et/ou d'information à :

- Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'ils jugeraient utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus ;
- Associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié avec un tiers par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evénement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur.

Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo pourra être accessible sur le site du prestataire média en souscrivant à une option payante. À cette fin, le Participant est informé et accepte que ce prestataire est susceptible de recourir à des technologies de reconnaissance faciale dans le seul but de garantir un accès sécurisé, personnel et exclusif aux photos du coureur concerné. Ce traitement automatisé, limité à des finalités d'identification individuelle sur les supports photographiques, ne fait l'objet d'aucune

réutilisation hors de ce cadre, et s'inscrit dans le strict respect des dispositions applicables en matière de protection des données personnelles.

Concernant le site de l'Evénement et/ou les sites des prestataires officiels de l'Organisateur, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossier, associés à un filtre supplémentaire (date de naissance ou code postal ou toute autre donnée spécifique).

15.2. Images de l'Evénement

L'Organisateur étant, conformément à l'article L. 333-1 du Code du sport, seul propriétaire du droit d'exploitation de l'Evénement, la communication de toute image fixe et/ou séquence animée de l'Evénement captée(s) par le participant ou par tout tiers à l'occasion de sa participation à l'Evénement doit être limitée à une exploitation personnelle du participant et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel, publicitaire et/ou commercial extérieur à l'Evénement.

15.3. Prises d'images aériennes

Les participants sont informés que :

- Des aéronefs télépilotés (« drones ») pourront être utilisés le jour de l'Événement à des fins de captation et de diffusion d'images ;
- Ils pourront, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Événement, se trouver à une distance inférieure à trente (30) mètres desdits aéronefs ;
- L'utilisation de ces drones est réalisée dans le strict respect de la réglementation en vigueur, sous la responsabilité exclusive de l'Organisateur et/ou de ses prestataires agréés.

ARTICLE N°16. DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'Evénement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evénement afin de compléter les données que vous avez communiquées à *njuko*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les participants ont néanmoins la possibilité de s'anonymiser via la plateforme *njuko*. S'il a activé cette fonctionnalité, le participant verra ses données personnelles automatiquement effacées quinze (15) jours après l'évènement.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels sous-traitants.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux présentes Conditions Générales de Vente. L'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes :

- (i) A l'issue de l'Evénement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evénement. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média ;

- (ii) Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse contact@triathlondinard.com, en amont de l'Evénement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

16.1. Durée de conservation des Données

Les Données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'Evénement. A l'issue de cette durée de conservation, Ex Aequo Communication procèdera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

16.2. Finalités de la collecte des Données

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les Services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux événements proposés sur *njuko*, et permettre la vente de produits et de services sur *njuko* ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux Evénements ;
- Proposer des Services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînements ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir tout information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evénement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique.
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non-indication médicale à la participation du participant à l'Evénement ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evénement.
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Ces partenaires **s'engagent à respecter les obligations de confidentialité et de sécurité** prévues par le RGPD.

16.3. Partage des Données

Toutes les offres promotionnelles envoyées le sont *via* les moyens de communication de l'événement. Aucun démarchage en direct ni aucune information personnelle n'est transmise directement à nos partenaires.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut toutefois partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Evénement à recevoir des communications des Partenaires de l'Evénement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométreur, le fabriquant des dossards, les associations en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse contact@triathlondinard.com ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Ex Aequo Communication
4 rue du bel air
14 790 Verson
France

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

16.4. Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site www.bloctel.fr.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters sur simple demande.

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au 36007 ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

ARTICLE N°17. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES

L'Organisateur et éditeur du site <https://www.triathlondinard.com> est la société Ex Aequo Communication, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 € inscrite au RCS de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé à Verson (14 790), France, 85 rue de l'avenir, représentée par son gérant, Monsieur Grégory Brussot.

Directeur de la publication : Vincent Eudier // Tél : + 33 (0)2 31 53 94 17
Le site <https://www.triathlondinard.com> est hébergé par :

OVHcloud
2, rue Kellermann
59 100 Roubaix
FRANCE
<https://www.ovhcloud.com/fr/>

ARTICLE N°18. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evénement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@triathlondinard.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Ex Aequo Communication
85, rue de l'avenir
14 790 Verson
FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Normandie (CMAP Normandie – Service de médiation : 10, quai de la Bourse – CS 41 803 – 76 042 ROUEN CEDEX 1). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un (1) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evénement en contactant le CMAP aux coordonnées indiquées ci-dessus ou sur son site Internet (<http://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente d'Ex Aequo Communication ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evénement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.